

Présentation du groupe de travail pour la protection des Défenseurs des Droits Humains du Parlement fédéral de Belgique

Le groupe de travail a été mis sur pied suite à l'adoption par la Chambre des Représentants en février 2003, à l'unanimité, de la **résolution sur la protection des Défenseurs des Droits Humains**, pour contribuer à rendre plus opérationnels les engagements de la Belgique envers les défenseurs, et réunit plusieurs membres des Commissions Affaires Etrangères ou Extérieures de la Chambre et du Sénat avec les ONG¹. Depuis sa création, une nouvelle résolution du Sénat sur la protection des défenseurs a été adoptée.

L'objectif des réunions est de définir des stratégies d'action communes et opérationnelles entre ONG et membres du Parlement pour contribuer efficacement à la protection des défenseurs.

Le groupe a défini une double approche de la question :

1. d'une part, définir des activités constantes assurant un « mainstreaming » des besoins des défenseurs dans les différentes attributions du Parlement (Budget, rapports annuels, etc.), et encourager puis évaluer le rôle de monitoring du Parlement sur les obligations et engagements de l'Etat belge en la matière (par exemple lors de la Commission des Droits de l'Homme à l'ONU ou au sein de l'Union Européenne)
2. et d'autre part, aborder des situations précises nécessitant des actions urgentes de la part des Parlementaires, depuis l'interpellation du gouvernement jusqu'à des contacts directs avec les ambassades de pays où les défenseurs sont en danger...

Questions logistiques et méthodologiques du groupe

- Réunion tous les 2 mois au sein du Parlement dans un local réservé à tour de rôle par les parlementaires. S'ils sont retenus ailleurs, ces derniers s'engagent à envoyer un collaborateur.
- La réunion commence par une évaluation des actions menées entre 2 réunions, et des résultats obtenus.
- Le bureau de la Représentante Spéciale du Secrétaire Général pour les défenseurs à Genève est tenu au courant des réunions.

¹ Amnesty International Belgique, l'Organisation Mondiale contre la Torture, Human Rights Watch, la Fédération Internationale des Ligues de Droits de l'Homme, la Fédération Internationale des Journalistes, et Peace Brigades International qui est à l'origine de l'initiative. D'autres ONG sont également invitées, en fonction des cas traités.